

LES ACTIVITÉS DTM AU SÉNÉGAL SONT **SOUTENUES PAR:**



ONU MIGRATION

Projet financé par l'Union européenne Projet mis en oeuvre par l'OIM



INTRODUCTION

Afin de mieux comprendre les mouvements et tendances migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'OIM, à travers la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM), met en œuvre l'activité de Suivi des flux de populations (*Flow Monitoring*, FM).

Le suivi des flux, qui est mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités et des partenaires nationaux et locaux, est composé de deux outils: l'enregistrement des flux (*Flow Monitoring Registry*, FMR), qui recueille des données clés sur l'ampleur, la provenance, la destination et les modalités des flux de mobilité, et les enquêtes individuelles (*Flow Monitoring Survey*, FMS), conduites auprès des voyageurs afin d'obtenir des informations sur les profils, parcours migratoires, et intentions des migrants.

Le suivi des flux de populations récolte ainsi des données sur les flux et tendances migratoires, les profils des voyageurs et les parcours et intentions des migrants, afin de fournir une meilleure compréhension des mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au **Sénégal**, la DTM recueille des données au niveau d'un point de suivi des flux (*Flow Monitoring Points*, FMP), à Kidira (région de Tambacounda) situé à la frontière avec le Mali, afin d'obtenir une meilleure compréhension de l'ampleur, des tendances, des caractéristiques socio-démographiques et des parcours des flux de voyageurs traversant ces différents points entre le Sénégal et le Mali.

Ce rapport présente les données recueillies dans le cadre des activités d'enregistrement des flux durant le mois janvier 2021.

Pour plus d'information sur la méthodologie du suivi des flux de populations, merci de consulter la dernière page de ce rapport.

CHIFFRES CLÉS



1 FMP actif au Sénégal



99 Individus observés en moyenne par jour



-6% Individus observés par rapport au mois passé



1 496 Individus observés entrant au Sénégal (53%)



1 347 Individus observés quittant le Sénégal (47%)



2843 Individus observés au total au niveau des FMP



47% des flux sortants se dirigeant vers le Mali





LES ACTIVITÉS DTM

AU SÉNÉGAL SONT

SOUTENUES PAR

SUIVI DES FLUX DE POPULATIONS • SÉNÉGAL JANVIER 2021 ◆ ENREGISTREMENT

Tableau de bord # 40 Publication: Février 2021

PROFIL DES VOYAGEURS ET TENDANCES DES FLUX

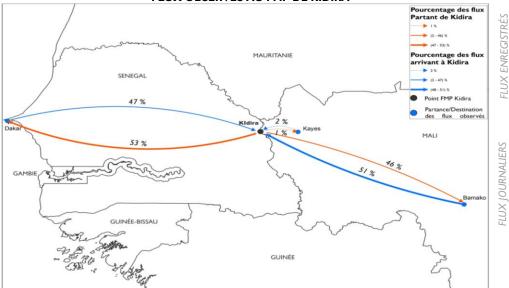
Tendances migratoires: Durant le mois janvier 2021, 99 personnes ont, en moyenne, été observées par jour à Kidira le seul FMP actif du Sénégal. Cela correspond à une baisse de 2 pour cent par rapport au mois passé, durant lequel la moyenne journalière était de 101 individus. Cette baisse pourrait être attribuée au renforcement des mesures de restriction liées à la crise de COVID -19. Les mouvements transfrontaliers sont de plus en plus encadrés. Seul les mouvement pendulaires restent encore non impactés par ces restrictions. Quand aux voyageurs, ils sont obligés d'avoir des documents spéciaux qui leur permettent d'entrer ou de sortir du pays, ce qui explique le caractère irrégulier des flux avec des pics de sortie notés les journées du 06, du 14 et du 29 janvier 2021, et des pics d'entrée durant les journées du 04, 13, et 29 janvier 2021.

Type de flux: Tous les voyageurs (100%) effectuaient un mouvement transfrontalier, dont 53 pour cent des flux qui rentraient dans le pays depuis le Mali, tandis que 47 pour cent le quittaient. Aucun flux interne n'a été enregistré en janvier 2021 au FMP de Kidira.

Provenance et destinations : Pendant le mois janvier 2021, les principales villes de provenance des voyageurs étaient Bamako (Mali) 51%, Dakar (Sénégal) 47% et Kayes (Mali) 2%. Ils avaient principalement pour destinations Dakar (Sénégal) 53%, Bamako (Mali) 46% et Kayes (Mali) 1%. Les personnes observées se déplaçaient principalement en bus (100%).

Profils des voyageurs: Parmi les voyageurs observés, 58 pour cent étaient des hommes adultes, tandis que 33 pour cent étaient des femmes et 9 pour cent étaient des des enfants de moins de 18 ans.

FLUX OBSERVÉS AU FMP DE KIDIRA



Cette carte est juste à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

@ OIM

PROFILS DES VOYAGEURS

INDIVIDUS OBSERVÉS

PROVENANCE ET DESTINATION DES FLUX

Provenance des flux		
Pays	% des flux	
Mali	53%	
Sénégal	47%	

ÉMOGRAPHIQUE	İ	dultes	ŤŤ	Mineurs
OGRA	Femmes Hommes	33% 58%		4% 5%
L DÉMI	PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT Bus			
Ē	100%			

1496

Destination des flux	
Pays	% des flux
Sénégal	53%
Mali	47%

1347

DIRECTION DES FLUX





SUIVI DES FLUX DE POPULATIONS • SÉNÉGAL JANVIER 2021 • MÉTHODOLOGIE

INTRODUCTION: Le suivi des flux, mis en œuvre par l'OIM à travers la Matrice de suivi des déplacements (DTM), a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre a travers la collecte de données clés sur le nombre, le parcours et les caractéristiques des flux observés dans des zones à forte mobilité a travers la région.

MÉTHODOLOGIE : Le suivi des flux de populations est un travail de collecte des données qui vise à fournir une meilleure compréhension des mobilités. Cette activité débute par l'identification des zones sujettes a des flux importants de voyageurs, et la mise en lumière des caractéristiques et parcours voyageurs. Les zones de forte mobilité sont identifiées à l'échelle du pays avec l'aide des autorités nationales. Les équipes DTM, en partenariat avec les autorités locales et autres partenaires, conduisent ensuite un travail d'identification des points de transit stratégiques au niveau local, ou sont installes les Points de suivi des flux (FMP. Flow Monitoring Point en anglais). A chaque FMP, deux principales méthodologies de collecte de données sont mises en oeuvre: l'enregistrement des flux (FMR, Flow Monitoring Registry en anglais) et les enquêtes individuelles (FMS, Flow Monitoring Survey en anglais).

Le FMR consiste à collecter les données au niveau des différents points de passage

via des observations directes et auprès d'informateurs clés : il peut s'agir du personnel des gares routières, des fonctionnaires étatiques, des chauffeurs de bus ou des migrants eux-mêmes. Le FMR recueille des informations sur le nombre de voyageurs passant par les points de passage, leurs lieux de provenance et destinations envisagées, moyens de transport utilisés, ainsi que les vulnérabilités observées.

A chaque FMP, les données sont recueillies par une équipe d'enquêteurs. La collecte de données est effectuée quotidiennement. Néanmoins, la collecte s'effectue durant la iournée. n'enregistre pas les passages de voyageurs la nuit, qui correspond pourtant aux moments où le plus grand nombre de voyageurs traversent les FMP. Par ailleurs, seuls les flux importants sont enregistrés, avec un accent particulier placé sur les flux de migration saisonnière; les mouvements pendulaires ou les flux conduits de manière auotidienne donc ne sont pas comptabilisés. Les données collectées au travers d'un formulaire administré aux informateurs clés, ainsi d'observations directes.

LIMITES: Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont issues d'observations directes et d'entretiens conduits aux Points de suivi des flux. Elles ne peuvent donc pas être généralisées à

migrante la population dans son ensemble. car elles présentent uniquement la situation spécifique des personnes observées et interrogées. La couverture temporelle des exercices de collecte de données enquêtes est également limitée aux jours travaillés. Bien que la collecte de données soit conduite quotidiennement, les activités de suivi des flux ne capturent pas tous les flux transitant par les FMP. En cette période de COVID-19 certains migrants empruntent des voies de contournement. Ceux-ci peuvent échapper au dispositif d'enregistrement.

DÉFINITIONS:

Migrant : Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

Flux sortant : Ce terme fait référence aux migrants qui arrivent au point de suivi des flux avec l'intention de quitter le Sénégal.

Flux entrant : Ce terme fait référence aux migrants qui arrivent à un point de suivi des flux en provenance de l'étranger, avec l'intention de se rendre plus loin au Sénégal.

Flux interne: Ce terme fait référence aux voyageurs qui effectuent un mouvement entre deux destinations toutes deux situées au Sénégal.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de mieux faire comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies dans ce rapport le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent porter des erreurs et n'impliquent ni jugement sut le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM

